



#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet d'aménagement poursuit différents objectifs :

- Sécuriser les biens et les personnes dans l'enceinte portuaire ;
- Sécuriser la pratique du nautisme et notamment la circulation des embarcations ;
- Homogénéiser les équipements nautiques à l'échelle du port ;
- Proposer un niveau de services digne d'un équipement portuaire de qualité en délivrant notamment l'eau et l'électricité sur les différents espaces ;
- Améliorer la qualité environnementale de la darse ;
- Améliorer la qualité paysagère du site ;
- Concilier la pratique de l'activité nautique et la protection des espaces naturels adjacents ;
- Donner une meilleure visibilité aux embarcations patrimoniales.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux les plus lourds (nettoyage des berges, enlèvement des pieux, pose des nouveaux pieux et ancrages, pose des pontons) auront lieu en période hivernale

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Concernant les accès terrestres, le bassin portuaire ne pourra plus être accessible qu'en deux points contrairement à aujourd'hui où les accès se font directement depuis le quai aux pontons générant des risques importants de chute. Pour sécuriser l'ensemble, le tour du bassin côtés Sud et Est sera barrière. L'Ouest, donnant sur la mer, et le Nord, constituant l'interface avec les espaces naturels adjacents, resteront libres d'équipements afin de maintenir la qualité paysagère du site.

Les deux accès se feront au Nord-Est et au Sud-Ouest du bassin portuaire par deux passerelles mobiles, l'accès Nord-Est permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les quais Est et Sud seront ceinturés d'un ponton flottant de 1,5 mètres de largeur ancré au quai par des poutres en H. Des pontons secondaires seront encastrés dans le ponton principal pour accueillir les embarcations. Des bras d'amarrages permettront de sécuriser le stationnement des navires. Dans la partie Ouest du quai Sud, compte tenu de la taille des embarcations, le ponton principal sera de 2 mètres de largeur. Les pontons secondaires seront maintenus en place par des pieux enfouis dans le sol.

Le ponton Nord reprendra le ponton existant et sera complété par des pontons neufs de même type. La structure existante sera reculée de 3 mètres vers le Nord de manière à assurer la sécurité de la navigation dans le chenal et respecter les distances minimales de manœuvre des embarcations dans un bassin portuaire.

La structure des pontons accueillera une gaine technique permettant la desserte des emplacements et eau et en électricité.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Évaluation des incidences Natura 2000 (en cours de réalisation)

Déclaration au titre de la loi sur l'eau (IOTA) (en cours de réalisation)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet (Darse nord)	environ 9 500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Port d'Audenge  
Rue du Port  
33980 Audenge

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 1° 0 1' 36 "76 Lat. 44° 40' 36 "69

Point d'arrivée :

Long. 0 1° 0 1' 28 "44 Lat. 44° 40' 40 "41

Communes traversées :

Audenge (33)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n°720001949 « Bassin d'Arcachon »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Audenge
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein du site « Bassin d'Arcachon- Secteur du delta de la Leyre» désigné au nom de la convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale. Il ne s'agit pas pour autant d'une zone humide au sens du Code de l'environnement

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque submersion marine du Bassin d'Arcachon (PPRSMBA)  approuvé le 24 avril 2019
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ensemble de la Gironde - Arrêté préfectoral du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein des sites Natura 2000 FR7200679 - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret (ZSC), et FR7212018 - Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin (ZPS)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité du "Domaine de Graveyron" qui jouxte l'aire du projet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant de l'aménagement d'une zone déjà anthropisée sans augmentation d'activité, seule la période travaux est susceptible de générer des perturbations temporaires. Afin de minimiser celles-ci, le choix d'une période d'intervention hivernale a été privilégiée (cf calendrier en annexe). L'impact sera donc faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence d'habitats naturels d'intérêts communautaires a conduit à une modification du projet afin de minimiser son incidence. Le détail de cette démarche sera produit à l'occasion de l'évaluation des incidences en cours de rédaction. Les premiers éléments sont joints en annexe.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est soumis au risque de submersion. Il est inscrit dans une zone de moyenne probabilité par le TRI du bassin d'Arcachon et située en zone bleue du PPRSMBA
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements paysagers prévus permettront au contraire d'améliorer la situation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a évolué pour éviter des habitats naturels patrimoniaux (Voir annexe)

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne modifie pas la nature de l'usage des lieux. Il permettra d'améliorer la sécurité et la qualité paysagère du site, tant par les matériaux utilisés que par la végétalisation prévue. En canalisant la circulation piétonne, il renforcera le caractère naturel des alentours. Compte-tenu de la prise en compte des enjeux aquatiques et écologiques par les procédures idoines (IOTA et Natura 2000) l'évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes cartographiques permettant de situer les enjeux.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Audenge

le,

16/05/2019

Signature



Nathalie LE YONDRE  
Maire d'AUDENGE

## IV. ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



### Légende

-  Projet d'aménagement
-  ZICO n°606 : Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin
-  ZNIEFF de type 2 n°72001949 Bassin d'Arcachon
-  ZNIEFF de type 1 n°72001948 Domaines endigués d'Audenge

### Périmètres d'inventaire

Réaménagement du port d'Audenge (33)

0 5 10 15 m



Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys, 2019





AC302175  
ESTRELLA









**Dossier de demande d'examen au cas par cas  
préalable à la réalisation éventuelle d'une  
évaluation environnementale concernant  
l'aménagement de la darse Nord du port  
d'Audenge  
(Audenge – 33)**



# ELIOMYS

Conseil et Expertise en Environnement

*Yannig BERNARD*  
Eliomys Gironde  
06.34.51.82.79  
yannig.bernard@eliomys.fr

*Xavier LOUBERT-DAVAINE*  
Siège social  
06.11.13.17.18  
xavier.loubert@eliomys.fr

*Olivier TOUZOT*  
Eliomys Gironde  
06.88.47.93.05  
olivier.touzot@eliomys.fr

*Damien TROQUEREAU*  
Eliomys Gironde  
07.89.66.66.89  
damien.troquereau@eliomys.fr

ELIOMYS. Société de conseil et d'expertise en environnement.  
SARL au capital de 3 000 € enregistrée au RCS de Nantes.  
Siège social : La Barre Théberge 44440 Trans-sur-Erdre.  
SIRET : 52964875000014  
Tva intracommunautaire FR29529648750  
Contact : eliomys@eliomys.fr

---

## SOMMAIRE

I. CONTEXTE.....	3
II. PROJET.....	3
III. CALENDRIER.....	6
IV. ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX .....	7
V. ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION .....	9
VI. ANNEXE 4 : PLANS DU PROJET .....	11
VII. ANNEXE 5 : PROJET NON CONCERNE PAR CETTE ANNEXE .....	13
VIII. ANNEXE 6 : ENJEUX NATURA 2000.....	13
VIII.1 RAPPELS SUR NATURA 2000 .....	13
VIII.1.1 Contexte général.....	13
VIII.1.2 Evaluation des incidences Natura 2000 .....	14
VIII.2 EVOLUTION DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX.....	14

## I. CONTEXTE

Situé à un kilomètre du centre-ville, le port d'Audenge est un port typique du Bassin d'Arcachon qui comprend différentes zones portuaires et équipements :

**Un port ostréicole** qui se caractérise par une succession de cabanes aux couleurs vives qui abritent ostréiculteurs et pêcheurs. Il est affecté en priorité aux besoins des professionnels de la mer en fonction de la longueur des bateaux nécessaire pour leur exploitation.

Situés de part et d'autre du port ostréicole, les **ports de plaisance nord et sud** accueillent actuellement 112 bateaux pour l'un et 145 bateaux pour l'autre. Le port d'Audenge accueille ainsi au total 304 bateaux (plaisance et professionnels)

Le Port de Plaisance Nord est équipé de pontons flottants réservés à la plaisance : ces pontons peuvent être occupés par des bateaux dont la longueur ne doit pas excéder 11.00m hors tout du navire incluant les appareils fixes et mobiles (sauf pour les bateaux du patrimoine).

Le Port de Plaisance Sud est équipé de pontons flottants qui peuvent accueillir des bateaux n'excédant pas 10m50 hors tout du navire incluant les appareils fixes et mobiles



A la fois propriétaire et gestionnaire de cet espace portuaire, la Commune d'Audenge s'est engagée depuis quelques années dans une modernisation des équipements portuaires sur son littoral. Après la darse Sud ces trois dernières années, elle souhaite à présent sécuriser et mettre à niveau la qualité des installations portuaires de la darse Nord du port.

L'ensemble des travaux est prévu dans le périmètre portuaire de la commune d'Audenge.

## II. PROJET

Le projet d'aménagement présenté poursuit différents objectifs :

- Sécuriser les biens et les personnes dans l'enceinte portuaire ;
- Sécuriser la pratique du nautisme et notamment la circulation des embarcations ;
- Homogénéiser les équipements nautiques à l'échelle du port ;
- Proposer un niveau de services digne d'un équipement portuaire de qualité en délivrant notamment l'eau et l'électricité sur les différents espaces ;
- Améliorer la qualité environnementale de la darse ;
- Améliorer la qualité paysagère du site ;
- Concilier la pratique de l'activité nautique et la protection des espaces naturels adjacents ;
- Donner une meilleure visibilité aux embarcations patrimoniales.

Le plan d'aménagement de la darse Nord propose la création de 117 places permanentes. Parmi les 117 places, 12 sont réservées à des bateaux patrimoniaux. Les emplacements ont été dimensionnés en tenant compte de la largeur croissante des embarcations mis sur le marché ainsi que de la disparition progressive des bateaux de taille

inférieure à 6 mètres, ceux-ci cessant d'être commercialisés. La granulométrie globale des bateaux dans la darse Nord reste identique à celle existante aujourd'hui.

Emplacements commerciaux						
Grille de mouillage	Longueur (mètres)	Largeur (mètres)				Nombre
		2	2.5	3	3.5	
	5					0
	5.5					0
	6		56			56
	6.5					0
	7		36			36
	7.5					0
	8			6		6
	8.5					0
	9				3	3
	9.5					0
	10				2	2
	10.5					0
	11				2	2
Total		0	92	6	7	105

Emplacements "Patrimoine"						
Grille de mouillage	Longueur (mètres)	Largeur (mètres)				Nombre
		2	2.5	3	3.5	
	8.5	1				1
	9.0	1				1
	9.5		1			1
	10.0			1		1
	10.5		1	3		4
	11.0		1	1		2
	11.5					0
	12.0				2	2
Total		2	3	5	2	12

*Répartition des emplacements portuaires par taille (source : OTEIS)*

Si le nombre et la taille des bateaux dans le port restent inchangés, la configuration du plan de mouillage et les accès terrestres ont été repris.

Concernant les accès terrestres, le bassin portuaire ne pourra plus être accessible qu'en deux points contrairement à aujourd'hui où les accès se font directement depuis le quai aux pontons générant des risques importants de chute. Pour sécuriser l'ensemble, le tour du bassin côtés Sud et Est sera barrière. L'Ouest, donnant sur la mer, et l'Est, constituant l'interface avec les espaces naturels adjacents, resteront libres d'équipements afin de maintenir la qualité paysagère du site.

Les deux accès se feront au Nord-Est et au Sud-Ouest du bassin portuaire par deux passerelles mobiles, l'accès Nord-Est permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite. Les quais Est et Sud seront ceinturés d'un ponton flottant de 1,5 mètres de largeur ancré au quai par des poutres en H. Des pontons secondaires seront encastrés dans le ponton principal pour accueillir les embarcations. Des bras d'amarrages permettront de sécuriser le stationnement des navires. Dans la partie Ouest du quai Sud, compte tenu de la taille des embarcations, le ponton principal sera de 2 mètres de largeur. Les pontons secondaires seront maintenus en place par des pieux enfouis dans le sol.

La partie Nord de la darse connaîtra les changements les plus notables avec :

- La suppression de toutes les structures d'amarrage personnelles présentes sur la berge ;
- La suppression de la passerelle d'accès située au Nord ;
- La mise en place d'un ponton sur pieux de 2 mètres de large tout le long de la darse.

Cette configuration présente de nombreux avantages :

- Une séparation claire des cheminements (et des usages) entre l'espace naturel et l'espace portuaire ;
- Une sécurisation des berges pour les promeneurs et usagers de l'espace naturel ;
- Une sécurisation des biens et des équipements pour les plaisanciers ;
- Une amélioration de la qualité paysagère du site ;
- Une renaturation des berges délestées des structures anthropiques ;
- Le maintien du nombre d'embarcations dans le bassin portuaire tout en augmentant la largeur des places et en sécurisant les conditions d'amarrage.

Le ponton Nord reprendra le ponton existant et sera complété par des pontons neufs de même type.

La structure des pontons accueillera une gaine technique permettant la desserte des emplacements et eau et en électricité.

### III. CALENDRIER

	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20
Définition du projet															
Validation du projet															
Rédaction du DCE Travaux															
Dossiers réglementaires															
Intrusion dossier Cas par Cas															
Instruction Loi sur l'Eau															
Instruction Natura 2000															
Avis Parc Naturel Marin															
Obtention des autorisations administratives															
Lancement consultation travaux															
Consultation marché travaux															
Remise des offres															
Analyse des offres															
Commission d'appel d'offres															
Attribution du marché Travaux															
Conception des pieux et des pontons															
Evacuation des bateaux de la darse															
Nettoyage des berges															
Enlèvement des pieux															
Pose des pieux et des ancrages															
Pose des pontons															
Equiperment des pontons															
Pose réseaux sec et humide															
Cloture de la darse et portails															
Réception des travaux															
Retour des bateaux dans la darse															

Planning prévisionnel de réalisation (source OTEIS)

## IV. ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX



### Légende

-  Projet d'aménagement
-  ZICO n°606 : Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin
-  ZNIEFF de type 2 n°72001949 Bassin d'Arcachon
-  ZNIEFF de type 1 n°72001948 Domaines endigués d'Audenge

### Périmètres d'inventaire

Réaménagement du port d'Audenge (33)

0 5 10 15 m



Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys, 2019



**Légende**

- Localisation du projet
- Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
- Site classé n°626 : Domaine de Graveyron
- Site Natura2000

**Périmètres réglementaires**

*Réaménagement du port d'Audenge (33)*

0 5 10 15 m



*Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys. 2019*

## V. ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE D'IMPLANTATION



### Légende

 Localisation du projet

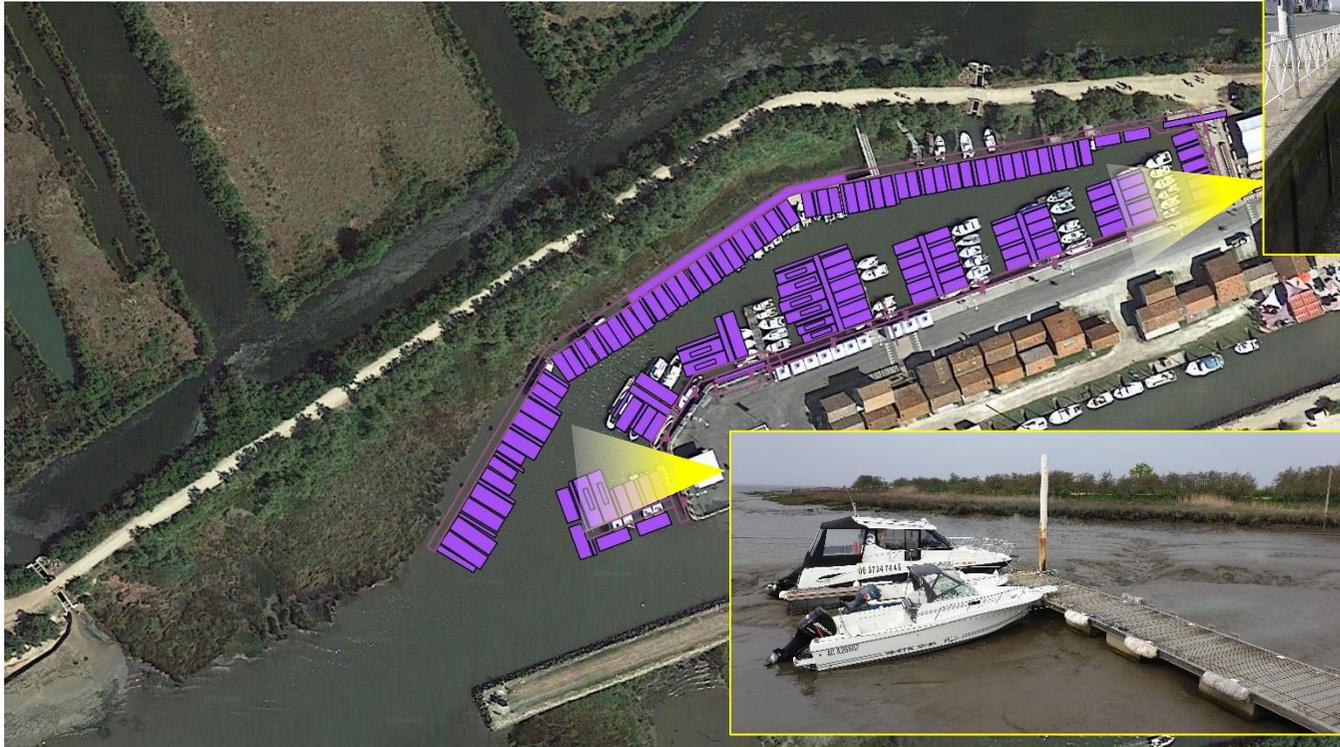
### Présentation du projet

*Réaménagement du port d'Audenge (33)*

0 10 20 30 m



Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys. 2019



**Légende**

 Localisation du projet

**Présentation du projet**

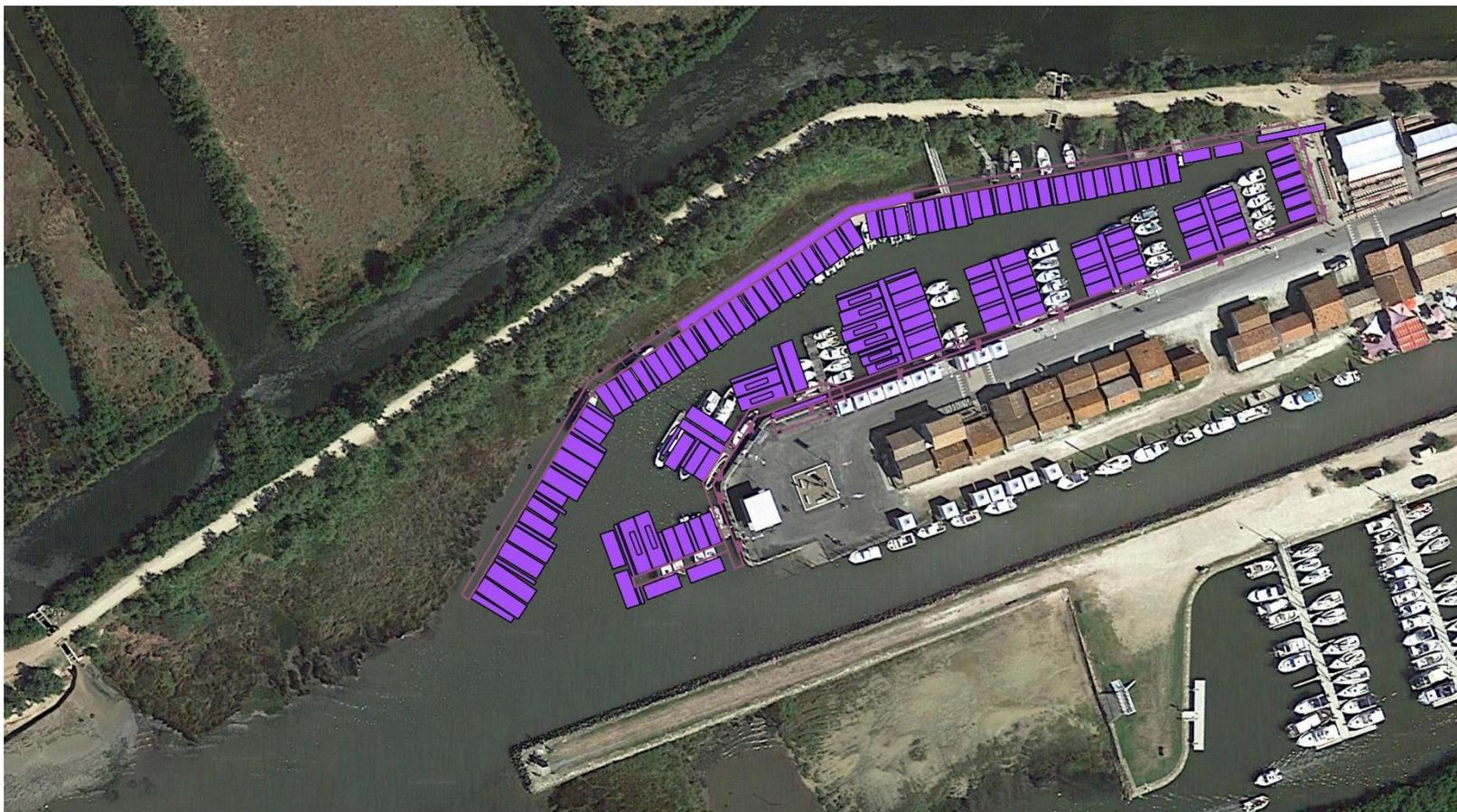
*Réaménagement du port d'Audenge (33)*

0 10 20 30 m



*Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys. 2019*

## VI. ANNEXE 4 : PLANS DU PROJET



### Légende

 Localisation du projet

### Présentation du projet

*Réaménagement du port d'Audenge (33)*

0 10 20 30 m



**ELIOMYS**  
CONSEILS EN AMÉNAGEMENT D'ENVIRONNEMENT



Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys, 2019



## VII. ANNEXE 5 : PROJET NON CONCERNE PAR CETTE ANNEXE

## VIII. ANNEXE 6 : ENJEUX NATURA 2000

### VIII.1 RAPPELS SUR NATURA 2000

#### VIII.1.1 CONTEXTE GENERAL

Natura 2000 est un réseau de sites sur lequel s'appuie la politique européenne de préservation de la biodiversité. Celui-ci découle de la Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite Directive « Habitats », qui prévoit la mise en réseau des zones présentant un intérêt écologique important à l'échelle européenne. Il comprend à la fois des Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (Directive « Oiseaux ») et des ZSC (Zones Spéciales de Conservation) issues de la Directive « Habitats ».

Comme l'indiquent les articles L.414-1 et suivants du Code de l'environnement, l'État français a choisi une démarche de contractuelle pour la désignation de ces sites. Les propositions de sites ayant pour objectif de rejoindre le réseau européen se font après consultations des organes délibérants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

La transmission d'un projet de site (ou l'arrêté désignant un site pour les ZPS) à la Commission européenne doit répondre aux exigences des Directives, c'est-à-dire concourir à la conservation ou au rétablissement dans un état favorable à leur maintien, à long terme, des habitats naturels et des populations des espèces de faune et de flore sauvages présentes aux annexes des directives. La proposition est donc accompagnée d'un **Formulaire standard de données ou FSD qui présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.**

Cette désignation n'entraîne aucune interdiction générale sur le site ainsi désigné. Il ne s'agit donc pas de transformer les sites concernés en "sanctuaires" où tout serait interdit, ce qui serait bien souvent contraire à l'objectif même de conservation. Il s'agit plutôt d'une démarche préventive ponctuelle. Ainsi, afin d'éviter l'érosion de la diversité biologique, tout projet susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 doit faire l'objet **d'une évaluation de ses incidences au regard des objectifs de conservation** du site concerné.

Le FSD représente alors le socle sur lequel se référer à la fois pour les évaluations des incidences et pour développer les objectifs de gestion sur le site.

**Ces objectifs de gestion vont être déterminés par un Document d'objectifs (DOCOB).** Le DOCOB définit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de leur mise en œuvre. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COFIL). Il est validé par le préfet.

Dès lors, pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'appuie sur une démarche contractuelle qui se traduit par la mise en œuvre d'une « Charte Natura 2000 » et de « contrats Natura 2000 ». Le détail de ces outils ne nous semble pas utile à ce stade de la démarche, il peut néanmoins vous être fourni sur simple demande.

## VIII.1.2 EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

### Son objectif :

Il s'agit d'une étude proportionnée au plan, programme ou projet envisagé afin de s'assurer que les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ne soient pas remis en cause par ce plan, programme ou projet. Si un DOCOB existe, les objectifs de conservation sont à considérer, en son absence, il faut garantir l'état de conservation des habitats naturels et des espèces citées au FSD.

### Son déroulement :

1 - Une évaluation préliminaire est effectuée afin d'évaluer si le plan, projet ou programme est susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du site. Cette évaluation préliminaire doit permettre d'écartier de manière certaine cette éventualité. Il s'agit généralement d'un constat d'absence d'habitats ou d'espèces concernées sur le site du projet ainsi qu'une impossibilité d'atteinte indirecte généralement pour cause de distance avec le site.

2 - Si ce n'est pas le cas, elle est complétée par une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le plan, programme ou projet peut avoir, individuellement ou en raison de ses effets cumulés, sur les objectifs de conservation du site et a minima sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du ou des sites.

3 - Si cette analyse conduit à constater des effets significatifs dommageables, des mesures d'évitement et de réduction sont à mettre en œuvre.

4 – Lorsque ces mesures sont insuffisantes, le plan, programme ou projet doit démontrer qu'il est d'intérêt public majeur, que plusieurs alternatives ont été envisagées et qu'il n'existe pas d'autres solutions que celle retenue. Par ailleurs, il faut assurer la mise en œuvre de mesures visant à compenser les effets dommageables.

## VIII.2 EVOLUTION DU PROJET AU REGARD DES ENJEUX

Le projet de réaménagement du Port se situe au sein du site Natura 2000 FR7200679 - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret et FR7212018 – Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin (ZPS)



Ce site Natura 2000 est constitué d'une vaste lagune semi fermée à salinité variable découvrant de grandes surfaces de vasières. On y note la présence de plantes rares au niveau national. Par ailleurs le site joue un rôle fondamental pour l'accueil de l'avifaune : site d'importance internationale pour la reproduction, l'hivernage ou la migration de certaines espèces. Le bassin d'Arcachon présente le seul abri au sud de l'estuaire de la Gironde. Il présente le plus grand herbier à Zostères (*Zostera noltii*) d'Europe, une mosaïque de différents types d'habitats, une forte diversité biologique. Les herbiers jouent un rôle important dans les cycles des nutriments. Ils offrent une zone d'abris, de repos, de nourricerie, de refuge pour l'avifaune marine et l'ichtyofaune et participent à l'oxygénation de la lagune. On enregistre dans les herbiers une grande diversité d'invertébrés.

L'embouchure du bassin, qui est couvert de sédiments sableux, est un habitat important pour plusieurs espèces de poissons benthiques. Le bassin d'Arcachon abrite des poissons migrateurs pour une grande partie de leur cycle. Au cours de ces dernières années la Tortue caouanne et la Tortue de Kemp ont été observées régulièrement à l'intérieur de la lagune d'Arcachon (à l'ouest principalement dans les sédiments sableux). La Tortue luth est observée dans l'embouchure du bassin pendant la période estivale.

Le bassin d'Arcachon est une zone à proximité de secteurs de fréquentation régulière de Grands dauphins et de Dauphins communs. Depuis quelques années il y a eu des observations ponctuelles de phoques sur le banc d'Arguin.

Les habitats naturels présents et d'intérêt communautaire sont variés : banc de sables, replats boueux ou sableux exondés à marée basse, lagune côtière, récifs, végétations annuelles des laisses de mer, végétations pionnières à Salicornes, prés à Spartines, prés-salés atlantiques, dunes mobiles embryonnaires, dunes blanches et dunes boisées. Plusieurs espèces faunistiques d'intérêt communautaire ont été inventoriées sur ce site. Il s'agit du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*), la Loutre (*Lutra lutra*), le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), le Grand dauphin (*Tursiops truncatus*) et la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Ce site Natura 2000 présente plusieurs vulnérabilités face :

- Aux risques de pollutions liées au trafic maritime,
- Aux risques de captures accidentelles de mammifères marins et de tortues marines liées à l'activité de pêche et de collisions liées aux activités nautiques,
- Aux risques de dégradation des habitats, et notamment des herbiers, résultant la pression de l'urbanisation sur le littoral,
- Aux pollutions agricoles, urbaines et aux activités halieutiques excessives,
- A l'ensablement, à l'artificialisation des berges ou à la déprise de leur entretien, à la qualité de l'eau et aux déchets,
- Au développement des espèces invasives.

Conformément aux exigences du Code de l'environnement, le Parc naturel marin a été désigné opérateur principal pour ces sites. A ce titre, le plan de gestion du parc fait office de DOCOB et sert de référence pour les évaluations des incidences Natura 2000.

A l'occasion d'une visite de terrain effectuée le 02 avril 2019 par Yannig BERNARD, écologue, et ayant pour objectif d'alimenter le dossier de demande au cas par cas, notamment sur les aspects généraux qu'ils soient paysagers ou environnementaux. Il a été constaté la présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Parmi ceux-ci, les « Prés salés atlantiques » et les « Végétations pionnières à Salicorne », qui sont expressément cités au sein du Formulaire Standard de Données du site, étaient les plus susceptibles de subir une incidence de la part du projet tel qu'envisagé alors.

### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		7776,08 (34,28 %)		P	A	C	A	A
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		10493,62 (46,26 %)		P	A	B	B	A
1150 <i>Lagunes côtières</i>	X	0 (0 %)		P	A	C	B	B
1170 <i>Récifs</i>		2,27 (0,01 %)		P	C	C	B	B
1210 <i>Végétation annuelle des laissés de mer</i>		453,68 (2 %)		P	A	C	B	B
1310 <i>Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses</i>		226,84 (1 %)		P	C	C	B	A
1320 <i>Prés à Spartina (Spartinion maritima)</i>		226,84 (1 %)		P	C	C	B	A
1330 <i>Prés-salés atlantiques (Glaucio-Puccinellietalia maritima)</i>		226,84 (1 %)		P	B	C	B	B
2110 <i>Dunes mobiles embryonnaires</i>		453,68 (2 %)		P	D			
2120 <i>Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)</i>		226,84 (1 %)		P	D			
2180 <i>Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale</i>		2288,4 (10 %)		P	B	B	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .

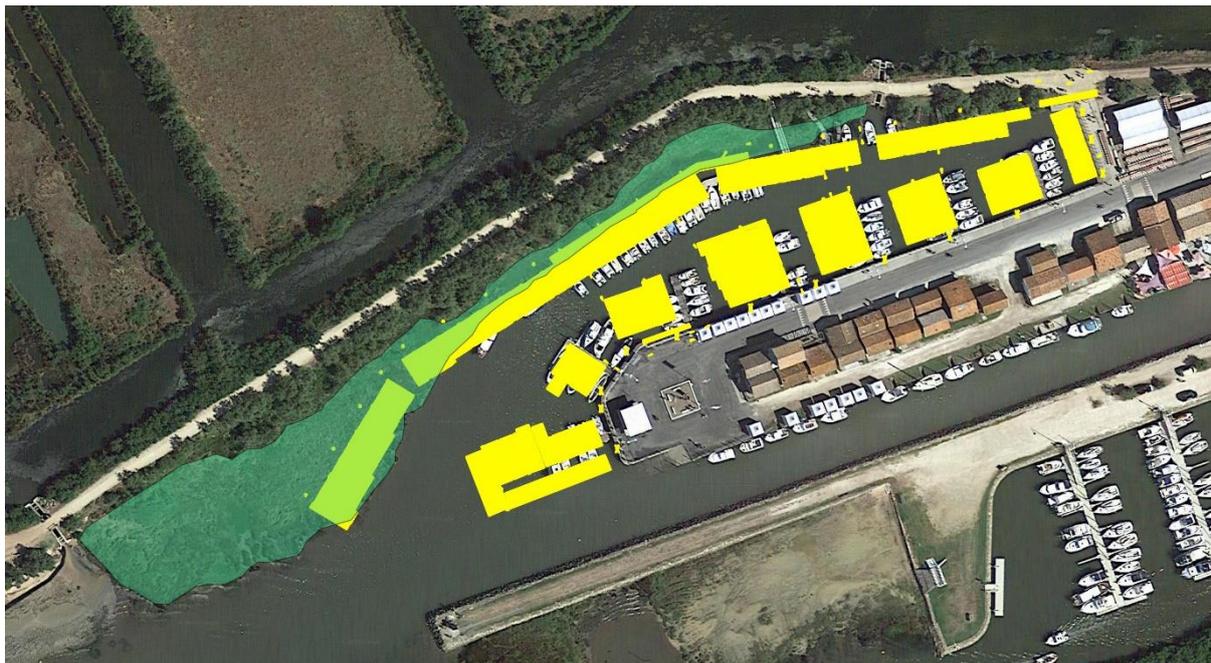
Par ailleurs, le plan de gestion du Parc Naturel Marin fait office de DOCOB pour ce site et enjoint à maintenir la superficie d'habitats de « Prés salés » (p44 du PG)

Une cartographie sommaire a été établie. Elle sera précisée à l'occasion des prospections prévues dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 qui se feront à une période plus favorable d'ici quelques semaines.

Ce premier relevé a été confronté au projet initial conduisant celui-ci à évoluer pour éviter ces milieux sensibles.



## Projet initial



### Légende

Localisation du projet

### Habitats naturels

Prés salés atlantiques (EUR15 1330) et Végétations pionnières à Salicorne (EUR15 1310) en mosaïque

### Habitats naturels d'intérêt communautaire

Réaménagement du port d'Audenge (33)

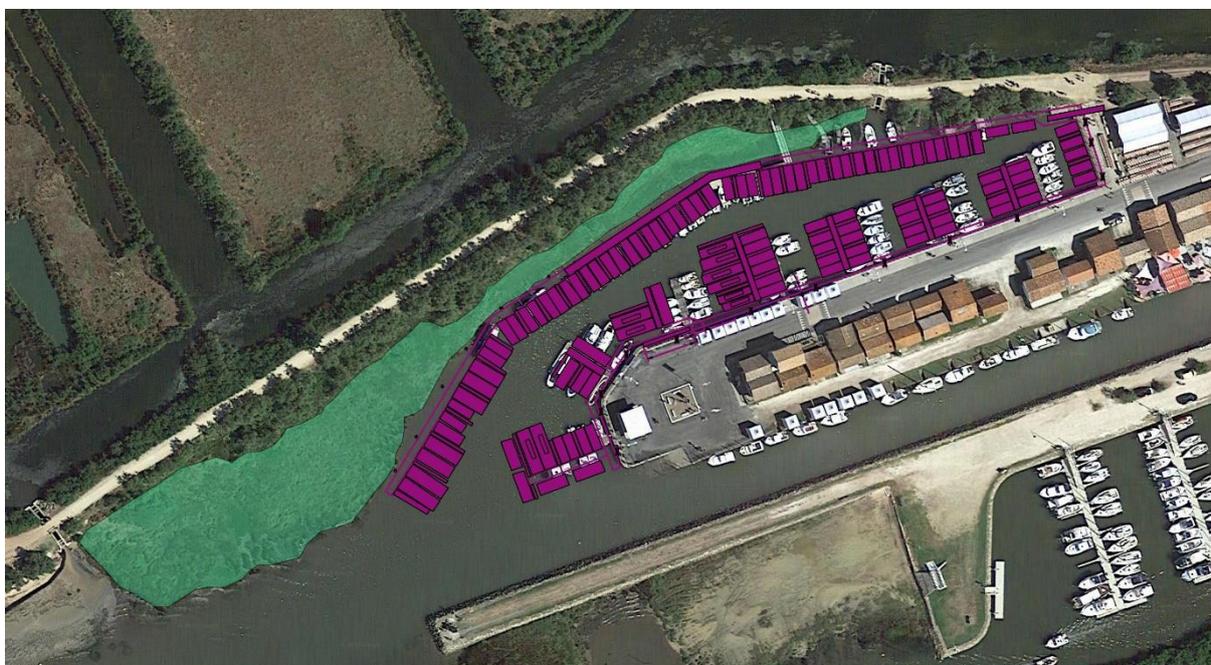
0 10 20 30 m

ELIOMYS  
Consultants en environnement



Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys, 2019

## Projet actuel



### Légende

### Habitats naturels

Prés salés atlantiques (EUR15 1330) et Végétations pionnières à Salicorne (EUR15 1310) en mosaïque

Localisation du projet

### Habitats naturels d'intérêt communautaire

Réaménagement du port d'Audenge (33)

0 10 20 30 m

ELIOMYS  
Consultants en environnement



Source : Orthophotos, Google. Réalisation : Eliomys, 2019

Concernant les enjeux écologiques plus généraux, il a été constaté la présence de l'Aster maritime. Cette espèce floristique est citée par l'arrêté du 8 mars 2002 *relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale*. Toutefois, sa protection n'est effective que dans le département des Pyrénées-Atlantiques (article 6 de l'arrêté).

Les enjeux relatifs à la faune apparaissent comme potentiellement faibles au droit du port. Cependant, des enjeux forts et avérés existent dans le voisinage sur les domaines de Certes et Graveyron. Au niveau du port, les enjeux se concentrent sur de la fréquentation ponctuelle par un cortège d'oiseaux inféodés aux zones humides et en provenance des espaces protégés voisins et des vasières du Bassin d'Arcachon ainsi que sur une fréquentation également ponctuelle par la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), en transit alimentaire.

Le reste des cortèges se composent d'espèces communes comme le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), protégé mais largement réparti sur le secteur ou d'oiseaux anthropophiles comme le Moineau domestique (*Passer domesticus*), le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) ou l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui se reproduisent dans les cabanes en rive gauche (non concernées par l'aménagement).